

# COMMUNE D'ARTIGNOSC-SUR-VERDON

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 15 OCTOBRE 2021

- Conseillers présents : Mesdames Christine MESSAGER, Joëlle ROUVIER, Pascale SOLE ;  
Messieurs : Bernard DE WACHTER, Serge CONSTANS, Jacques AVANIAN, Sylvain GARRON ;
- Conseiller absent : Monsieur Joaquim DA CUNHA ;
- Absentes représentées : Madame Maria-Térésa LIOTARDO donne pouvoir à Monsieur Serge CONSTANS ;  
Madame Céline BARRE donne pouvoir à Madame Christine MESSAGER ;
- Secrétaire de séance : Madame Christine MESSAGER ;

Début de séance : 18 h 10

Fin de séance : 18 h 20

Monsieur le Maire communique le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 27 août 2021 pour approbation et signature. Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.

### DELIBERATIONS

#### 2021-10-029 - REVALORISATION DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DUES PAR LES OPERATEURS DE COMMUNICATIONS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de fixer les redevances du droit de passage sur le domaine public routier de la commune dû par ORANGE au titre :

- ✓ De l'année 2017 à 823,50 €
- ✓ De l'année 2018 à 850,08 €
- ✓ De l'année 2019 à 881,36 €
- ✓ De l'année 2020 à 901,46 €
- ✓ De l'année 2021 à 893,54 €

**2021-10-030 - CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE SUR LA PARCELLE CADASTREE : SECTION C N°485 AU BENEFICE DES PARCELLES SECTION C N°106 ET 110**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne un accord de principe pour la conclusion d'une convention de servitude de passage dans les conditions citées par Monsieur le Maire et précise que cette servitude se fera sans indemnité et que tous les frais inhérents à cette servitude seront à la charge des propriétaires des parcelles : section C N°106 et 110.

**2021-10-031 - ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER CADASTRE : SECTION F N°508 - « LE CHATEAU » A ARTIGNOSC SUR VERDON**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'acquisition du bien immobilier cadastré section F N° 508, à Monsieur Marcel PERRIMON au prix de 20 000 € frais de notaire en sus et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition du bien immobilier susvisé et à procéder à cette acquisition par acte notarié auprès de maître Sophie LOGEAIS - SELARL GROUPE NOTAIRES CONSEILS - Chemin de Revesca à RIEZ (04500) ;

**2021-10-032 - RESILIATION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE PÂTURAGE EN SOUS-BOIS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accéder à la demande de Madame et Monsieur AMBROSIONI et accepte la résiliation de la convention pluriannuelle de pâturage en sous bois signée le 25 novembre 2019 ;

**2021-10-033 - ORDONNANCEMENT DES TAXES D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES AUX LOCATAIRES DE LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la liste des Taxes d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) 2021 pour les locataires de la commune d'Artignosc-sur-Verdon au 1<sup>er</sup> janvier 2021, telle que présentée par Monsieur le Maire et l'autorise à émettre les titres correspondants ;

**COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

N'ayant pas de communications ou d'informations diverses à transmettre, Monsieur le Maire clôture la séance à 18 h 20

A ARTIGNOSC-SUR-VERDON, 18 octobre 2021

La secrétaire de séance  
Madame MESSAGER Christine.

